



A N V V E N

Bohars le 17 octobre 2013

Madame Marie-Eve Aubin  
Présidente du CIVEN  
Arcueil

Objet : programmation d'une réunion de travail au CIVEN d'Arcueil  
Références : les 2 rapports parlementaires (856 du Sénat et 1289 de la commission Défense de l'AN)  
Pièce jointe : mon courrier du 3 octobre pour la commission de suivi

Madame la Présidente,

J'ai été informé que le Ministre avait donné son accord à la présence de représentants d'associations pour une séance de travail afin de clarifier de nombreux points qui restent flous dans la méthodologie et l'application de l'indemnisation des victimes des essais nucléaires. Les chiffres fournis lors de la 4<sup>e</sup> commission de suivi du 9 octobre, sont à nouveau exécrables et on ne voit pas comment cela pourrait s'améliorer pour une plus grande justice si on persiste à s'appuyer sur l'article 4-2 de la loi Morin qui invente la notion de risque négligeable. Sur 740 dossiers complets examinés par le CIVEN au 1<sup>er</sup> octobre, 496 ont été rejetés pour le motif fallacieux de **probabilité de causalité** inférieure à 1% et 229 dossiers ne remplissent pas l'une des 3 conditions de la loi ( lieu, date ou maladie) La définition de la maladie pose trop souvent des difficultés d'interprétation notamment pour le cancer des os et du tissu conjonctif. La dosimétrie sur les sites a été mesurée de façon empirique et peu fiable. Les 12 indemnités accordées sont anormalement faibles au regard des pathologies analysées : des cancers dont vous affirmez que certains sont peu invalidants !!! Vous prélevez des sommes forfaitaires pour rembourser les organismes de soins alors que les « bénéficiaires » ont cotisé à une caisse de sécurité sociale et ont pour la plupart, la garantie d'une mutuelle. Une comparaison avec les victimes de l'amiante serait intéressante. Idem pour les sur irradiés d'Epinal et de Toulouse.

L'information donnée aux représentants des associations est quasi nulle et des réunions publiques médiatisées, non seulement dans le Sahara et sur les atolls polynésiens mais aussi et surtout dans les villes de garnison (Brest, Lorient, Toulon, Lyon...) seraient de nature à rassembler de nombreux dossiers. Même constatation pour la communication qui néglige l'internet.

Je suis toujours en attente de votre réponse à mon courrier du 28 avril 2013 (cas veuve Cadet)

Fustiger le comportement des associations responsables n'est pas la bonne méthode car la source des conflits se situe dans la rédaction de l'article 4-2 qu'il est urgent de neutraliser par décret ou d'amender par le vote d'une loi rectificative de quelques lignes, qui ne devrait pas surcharger l'agenda du Parlement (un texte commun Sénat/AN devrait limiter la longueur des débats)

L'ANVVEN a toujours été favorable à une loi spécifique pour échapper à la **juridiction inéquitable** du Tribunal des pensions militaires d'invalidité (voir les recommandations du Médiateur de la République R-008 du 21 mars 2011 complètement ignorées) L'ANVVEN n'est pas favorable à la mise en chantier d'un nouveau texte du type Taubira en 2008 qui veut tout traiter depuis les indemnités et les dommages causés à l'environnement par toutes les pollutions nucléaires, civiles, militaires ou d'origine étrangère. La loi Morin doit être conservée comme « socle » et le budget de 10 millions par an « sanctuarisé » cf. rapport du Sénat

La nouvelle majorité présidentielle, qui a refusé de voter la loi Morin en décembre 2009, a la responsabilité historique, de rendre enfin justice à ceux qui ont le mieux servi la France.

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de vous informer qu'une délégation de l'ANVVEN se rendra à la réunion de travail d'Arcueil lorsque vous aurez fixé la date et l'heure.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pierre Marhic  
Président de l'ANVVEN

Copies par Internet :

Ministère de la Défense (colonel Le verrier, Anne Sophie Pavé)- Bernard Poignant conseiller du  
Président de la République-Patricia Adam (Présidente de la commission Défense à l'AN)-  
David Assouline (Président de la commission pour le contrôle de l'application des lois)-  
Les parlementaires rapporteurs (Corinne Bouchoux, Jean-Claude Lenoir, Sophie Pichot,  
Marc Laffineur)- Les parlementaires auteurs d'une proposition de loi (Jean-Jacques  
Candelier, Richard Tuheiava, Yannick Favennec) Guy Teissier- Marcel-Pierre Cléach-  
Michelle Demessine- François André-ANVVEN